

UNE AUTRE ETAPE par Philippe Heneman

En avril 2013 nous décidions de créer un comité de soutien pour aider Pascal et Bruno qui venaient de tomber dans le piège dominicain. Près de 3 ans et demi plus tard il est opportun de dresser le bilan de cette initiative qui a souvent pris la tournure d'une aventure pour le meilleur et parfois pour le pire.

Pour commencer, les nouvelles de Pascal et Bruno sont plutôt bonnes : ils réapprennent à vivre « normalement » depuis qu'ils ont pu rejoindre leurs familles. Leur contrôle judiciaire étant très allégé, ils peuvent envisager de bientôt reprendre une activité professionnelle stable – au sein du travail aérien ou ailleurs - tout en se préparant à l'hypothèse d'un renvoi global de tous les acteurs de cette pitoyable affaire devant la justice à l'horizon 2018. Autant dire que si un avenir existe bien désormais pour eux, il comporte encore une série d'obstacles à franchir.

La possibilité de cet avenir existe grâce à vous tous, épouses, membres de leur famille, amis, collègues proches ou éloignés, anonymes touchés par leur cause... Vous tous qui avez maintenu leur moral à flot en allant les voir, en leur écrivant. Vous tous qui avez contribué pour que nous puissions financer leurs avocats et aider ponctuellement leurs familles. Grâce à ce soutien, ils n'ont pas tout perdu, malgré le traumatisme qu'ils ont subi.

J'insiste sur votre extraordinaire générosité ainsi que sur votre « endurance » : trois ans à suivre et soutenir une cause parfois éloignée des préoccupations quotidiennes de chacun, c'est plus qu'un geste, c'est un engagement qui a été pris puis tenu au nom parfois de l'amitié, mais surtout au nom de convictions fortes sur ce que doit être une justice équitable et sur le droit à la présomption d'innocence.

Cette affaire a remué beaucoup de cercles différents. En particulier, grâce à l'action forte du SNPL et d'autres syndicats sollicités par notre comité dès avril 2013, la corporation des pilotes a su réagir et se faire entendre au-delà des frontières françaises : je rappelle que c'est bien grâce à la médiatisation vigoureuse qui a réellement pris forme à partir de janvier 2014 que le résultat d'une délocalisation de l'affaire à Saint Domingue puis celui de leur libération en juin 2014 ont pu être obtenus. Sans cela, qui sait combien de temps Pascal et Bruno auraient croupi dans le pénitencier d'Higuey, sans la moindre avancée juridique ?

La suite juridique en République dominicaine a été honteuse. Simple exemple, on ne trouve pas une référence à la question du vol commercial dans les 400 pages du verdict, truffé d'allégations non vérifiables, alors même que c'était là le point de départ de leur défense et que le tribunal se devait de trancher ! Forcément...dans ce cas il eût fallu admettre qu'il ne pouvait être question d'une quelconque responsabilité des pilotes vis-à-vis du contenu des bagages, et ça compliquait la belle histoire racontée par les stups dominicains. Lesquels « stups dominicains » ont tous été démis de leur fonction, parfois emprisonnés depuis ! Belle récompense pour une soi-disant saisie de drogue historique...

Alors oui, Pascal et Bruno ont quitté un pays où selon la propre parole des avocats dominicains "les droits des étrangers ne sont pas garantis" pour venir se présenter à la justice française. Et des gens les ont aidés dans cette démarche vitale...on connaît

la suite : malgré des turbulences probablement liées à un excès de médiatisation à leur retour, leur situation s'améliore et continuera à s'améliorer jusqu'à la reconnaissance finale de leur innocence, en France du moins.

Il en est autrement de Christophe Naudin. Christophe a aidé Pascal et Bruno, et pour cela il a cristallisé sur lui une forme de haine d'état qui l'a conduit dans les prisons dominicaines au terme d'une extradition illégale depuis l'Egypte, où il s'était rendu pour expertiser la sûreté de l'aéroport du Caire. On ne saura peut-être jamais les détails du traquenard, mais par trois fois il a été victime :

- accusé par l'état dominicain d'un crime qu'il n'a pas commis (trafic de migrants),
- floué dans ses droits par l'Egypte qui l'a remis aux dominicains sans même attendre son recours, hors du cadre connu des conventions d'extradition,
- lâché par l'État français qui n'a pas levé le petit doigt pour l'un de ses ressortissants, pourtant gravement lésé dans ses droits et menacé dans son intégrité physique.

Il faut soutenir activement et financièrement Christophe NAUDIN. Allez voir la page de son comité de soutien et lisez la dernière infolettre publiée.

Aujourd'hui, Nous avons décidé de tourner la page de notre comité de soutien et donc de dissoudre l'association (ASPB). La tâche qui lui était dévolue est accomplie : Pascal et Bruno sont en France, en position de se défendre, même si d'importants moyens - qu'ils n'ont pas - seront nécessaires pour le dernier volet juridique éventuel (le procès).

La quasi-intégralité des fonds disponibles a été absorbée par les honoraires d'avocats. Il ne sera bien sûr plus possible de leur verser une aide via l'ASPB, mais l'APNA - dont je vous ai déjà parlé - maintient une page web consacrée au dossier et un compte destiné au soutien de Pascal et Bruno. Ils auront malheureusement besoin d'un dernier geste de solidarité s'ils sont effectivement renvoyés en procès. L'APNA (voir son site) est une association tournée vers les professionnels de l'aviation mais est ouverte à tous. Elle existe depuis 1927 et est reconnue d'utilité publique.

Je serai toujours disponible pour donner directement des nouvelles à ceux qui me le demanderont. Lorsque l'actualité l'exigera, j'écrirai un billet via le site de l'APNA

Un prix Nobel de la paix qui vient de mourir a dit : « la meilleure façon d'apprendre à nager, c'est à contre-courant »...Je crois que nous sommes désormais tous d'excellents nageurs, tant les courants contraires étaient puissants...

Une dernière fois, merci à vous tous, à Sabine Fauret et Nathalie Odos pour leur courage et leur disponibilité, merci à Jean-Philippe Belen infatigable réseuteur social, à Eric Guérin avec qui je suis parti dès les premiers jours d'avril 2013 en république dominicaine, à tous ceux du bureau (ou pas) qui nous ont aidé sans compter pour porter ce comité.

Merci à Me Jean REINHART pour l'engagement de première heure de son cabinet et à son exceptionnel collaborateur Éric Le FRANÇOIS qui a fait tant de fois le déplacement en RD avec abnégation et compétence. Merci aussi à Me DUPOND-

MORETTI pour le relais pris au retour en France et à qui il reviendra sans doute d'aller au bout du chemin judiciaire.

Merci à Yves Deshayes et Xavier Marchand, à l'époque dirigeants du SNPL, pour leur engagement de la première heure, jamais démenti,

Merci à Éric Schramm, responsable des opérations aériennes d'Air FRANCE pour son écoute et son action de facilitations pour les familles,

Merci à tous ceux de XL AIRWAYS et CORSAIR qui se sont impliqués pour faciliter les voyages forcés en RD,

N'oublions pas Christophe NAUDIN.

Bien à vous tous

Philippe Heneman
Le 9 octobre 2016